

Nature de l'acte : 3-6-2

DÉC-2022/0074 – Prêt de matériel – Association Bio en Druance

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu la demande de prêt de matériel par l'association Bio en Druance, le Bourg, Saint-Jean-Le Blanc, 14770 Terre de Druance du 16 au 26 septembre 2022,

DÉCIDE :

De prêter à titre gratuit 10 grilles d'exposition de 2,03m par 1.44m à l'association Bio en Druance, le Bourg, Saint-Jean-Le Blanc 14770 Terre de Druance du 16 au 26 septembre 2022.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 13 septembre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE